

**Ministry for Seniors and  
Accessibility**

Accessibility for Ontarians  
with Disabilities Division  
AODA Compliance and  
Enforcement Branch

6<sup>th</sup> Floor, Suite 600D  
777 Bay Street  
Toronto ON M7A 2J4

**Ministère des Services aux  
aînés et de l'Accessibilité**

Division de l'accessibilité pour  
les personnes handicapées de  
l'Ontario Direction de la  
conformité et de l'application  
de la LAPHO

6<sup>e</sup> étage, bureau 600D  
777, rue Bay  
Toronto ON M7A 2J4

Date: 5 Octobre 2020

**Objet : Avis de report de la date limite de dépôt du rapport de conformité en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)***

Madame, Monsieur,

Les organisations de l'Ontario sont tenues de se conformer aux normes d'accessibilité en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)* et de son règlement sur les normes d'accessibilité intégrées.

Cette note de service contient des renseignements importants sur le dépôt de votre rapport de conformité en matière d'accessibilité auto-certifié et vérifiant que vous respectez les normes d'accessibilité.

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité reconnaît que l'épidémie de COVID-19 a créé des difficultés pour de nombreuses entreprises et organisations à but non lucratif. C'est pourquoi, en tant que directeur autorisé par la LAPHO, j'exerce mon pouvoir discrétionnaire en vertu de l'article 14 de la LAPHO pour reporter la date limite de dépôt du rapport de conformité en matière d'accessibilité du **31 décembre 2020 au 30 juin 2021**. Cette nouvelle date limite s'applique aux organisations du secteur privé (c.-à-d. aux entreprises et aux organismes sans but lucratif) qui sont assujetties à la LAPHO et qui ont au moins 20 employés en Ontario.

Nous nous sommes engagés à bâtir une société et une économie accessibles et inclusives pour l'ensemble de la population ontarienne. Dans le cadre de nos activités permanentes, nous exigeons des organisations qu'elles se conforment aux normes d'accessibilité prévues par la LAPHO. Il est important de prendre en considération le fait

que l'épidémie de COVID-19 a été particulièrement difficile pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Alors que vous modifiez votre façon de travailler en raison de la pandémie, je vous rappelle de continuer à vous conformer aux normes de la LAPHO. Nous devons continuer à travailler ensemble pour que l'Ontario soit ouvert à tous.

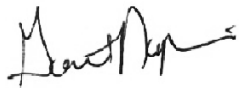
Vous trouverez des précisions sur la manière de remplir et de déposer un rapport de conformité en matière d'accessibilité à [Ontario.ca/accessibilityreport](https://ontario.ca/accessibilityreport).

Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire pour déposer votre rapport de conformité ou si vous souhaitez recevoir cet avis dans un autre format, veuillez communiquer avec nous :

- Téléphone: 1 866 515-2025 / 416 849-8276
- ATS: 1 888 225-6611 / 416 326-0148 / Courriel: [accessibility@ontario.ca](mailto:accessibility@ontario.ca)

Merci de nous aider à rendre l'Ontario accessible.

Salutations sincères,



---

Garth Napier  
Directeur, Direction de la conformité et de l'application de la LAPHO, Division de  
l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario  
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité